

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU

### Séance du 30 septembre 2009

L'an deux mille neuf, le trente septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville de Mondelange s'est réuni en séance ordinaire salle Europe sous la Présidence de Monsieur SCHMITT Gilbert, Maire, suivant convocation faite le 22 septembre 2009.

Monsieur le Maire procède à l'appel :

**Membres présents :**

Messieurs SCHMITT – TRIVELLATO – ZORATTI - FELLAG – GUERHARD - MARTINEL –  
MOLINET – DEDENON LAMARLE - SARI - RIECKENBERG - SADOCCO – FRITZ  
Mesdames TOFFOLINI – BIORDI - LAMARLE - PELLEENZ — ROEHRIG – SOLVER - DA COSTA -  
BECK – FROHBERG - LEMOINE

**Membres absents excusés:**

Monsieur GROSJEAN  
Mesdames LAGANA -WAGNER - DJAMAA –MALONI  
Mademoiselle NICOLAI

**Membres ayant donné procuration:**

Monsieur GROSJEAN à Monsieur SADOCCO  
Madame DJAMAA à Madame PELLEENZ  
Madame MALONI à Madame LEMOINE

**Arrivée de Mesdames LAGANA et NICOLAI à 19 H 12 pendant la lecture des décisions.**

## **ORDRE DU JOUR**

(avec présentation des points)

Désignation du Secrétaire de Séance

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 juillet 2009

### **Décisions de Monsieur le Maire :**

**N° 25/2009** : décide de donner en location à Madame CHRISTIANY jusqu'au 31 août 2009, un appartement composé d'une cuisine, un séjour, trois chambres, W-C, pièce d'eau, sis à l'immeuble communal 387, rue de Metz à Mondelange.

**N° 26/2009** : décide de confier à EUROVIA LORRAINE à Florange le réaménagement fonctionnel et de sécurisation de voiries urbaines et d'une bretelle de l'échangeur A31 d'un montant total HT de 995.670,70 euros.

**N° 27/2009** : décide de confier à QUALISOL à MARLY les travaux de ravalement et d'étanchéité de la façade de la mairie d'un montant total HT de 22.906,90 euros.

**N° 28/2009** : décide de confier à LORRAINE CARS GERON à SANCY le marché à bons de commande pour les transports en commun d'usagers du 1<sup>er</sup> septembre 2009 au 31 août 2010 suivant :

- lot 1 : collège et piscine pour un montant minimum de 90.000 euros HT et un maximum de 160.000 euros HT
- lot 2 : cantine pour un montant minimum de 10.000 euros HT et un maximum de 20.000 euros HT
- lot 3 : pour un montant minimum de 5.000 euros HT et un maximum de 20.000 euros HT

**N° 29/2009** : décide de confier à HOME CONCEPT SYSTEM à COURCELLES CHAUSSY la mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé pour la démolition d'immeubles à Mondelange d'un montant total HT de 1.100 euros.

**N° 30/2009** : décide de confier à HOME CONCEPT SYSTEM à COURCELLES CHAUSSY la mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé pour le réaménagement fonctionnel et sécurisation des voiries municipales ainsi que d'une bretelle de l'échangeur n° 37 de l'autoroute A31 d'un montant total HT de 2.121,- euros.

**N° 31/2009** : décide de confier à RESTAURABELLE à VANDOEUVRE LES NANCY la livraison des repas du service périscolaire d'un montant TTC par repas de 4,00 euros pour une durée d'une année du 1<sup>er</sup> septembre 2009 au 31 août 2010.

**N° 32/2009** : décide de nommer la SCP A. BOUZIDI – Ph. BOUHANNA, Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, pour défendre la Commune dans l'affaire Société EUROVIA LORRAINE et de verser à la SCP les honoraires d'un montant de 3.588,- euros.

**N° 33/2009** : décide de confier à CIRSE ENVIRONNEMENT à SAINT NICOLAS DE PORT le marché « projet de réhabilitation de voiries et de réseaux de l'îlot de l'Eglise, rue Saint Jean, rue de l'Eglise et rue du Camp – Etude de faisabilité géotechnique » retenue pour un montant HT de 4.775,- euros.

**N° 34/2009** : décide de confier à HOLLINGER SARL à PONT A MOUSSON les travaux de démolitions d'immeubles d'un montant total HT de 114.238,50 euros.

**N° 35/2009** : décide de conclure une ligne de trésorerie de 400.000 euros auprès du Crédit Mutuel aux conditions suivantes :

- Durée de 1 an
- Commission : 0.10 %
- Taux d'Intérêt : T4M + marge de 1 point
- Périodicité des échéances : Trimestrielle

**N° 36/2009** : décide de confier à COM'EST à BOUXVILLER la fourniture d'un logiciel de gestion funéraire et toutes les prestations y afférent pour un montant total HT de 9.190,- euros.

## **Finances – Administration générale**

### **Point n° 1. - DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET DE LA VILLE**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir voter au budget primitif 2009 de la Ville les montants figurant sur l'état joint à la présente convocation.

### **Point n° 2. - DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir voter au budget primitif 2009 du service annexe de l'Assainissement les montants figurant sur l'état joint à la présente convocation.

### **Point n° 3. - DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir voter au budget primitif 2009 annexe de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage les montants figurant sur l'état joint à la présente convocation.

### **Point n° 4. - DEMANDE DE SUBVENTION PACTE 57 – AMENAGEMENT 2009-2011**

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à engager le projet de réhabilitation du réseau d'assainissement rue du Cimetière et rue du Nord et à solliciter la subvention correspondante au titre du Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires (PACTE 57) 2009-2011.

### **Point n° 5. - DELEGATION AU MAIRE**

Par délibération en date du 27 mars 2008, le Conseil Municipal a accordé à Monsieur le Maire les délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Suite à une modification de l'article 26 du Code des Marchés Public (décret n° 2008-1355) relative aux seuils des marchés, il est proposé au Conseil Municipal de modifier en conséquence les dispositions de la délibération du 27 mars 2008 notamment le quatrième alinéa.

### **Point n° 6. - REMBOURSEMENTS DE SINISTRES**

Il s'agit d'accepter le remboursement d'une somme de 59,80 euros en règlement d'un sinistre survenu le 23/07/2009 (dégât occasionné à un véhicule communal).

## **Vie Associative – Culturelle – Sportive - Subventions**

### **Point n° 7. - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal est invité à décider de l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2009.

### **Point n° 8. - CONDITIONS DE LOCATION DE LA SALLE HONECKER**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le règlement intérieur de location de la salle Honecker fixant les conditions administratives et financières de la location de la salle.

## **Affaires Foncières - Urbanisme**

### **Point n° 9. - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR France TELECOM**

Le Conseil Municipal est appelé à fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public par France Telecom à 3.079,21 euros par an et ce pour les années 2006, 2007, 2008 et 2009.

## **Divers**

### **Point n° 10. - COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE GrDF POUR L'ANNEE 2008**

Le Conseil Municipal est invité à délibérer et à donner son avis sur le compte rendu annuel d'activité GrDF pour 2008 qui peut être consulté au Secrétariat du Maire.

## AUTRES COMMUNICATIONS

Les dossiers présentés au Conseil Municipal pourront être consultés au Secrétariat du Maire.

# DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE, *à l'unanimité*, Madame DA COSTA comme secrétaire de séance. Elle sera assistée de Monsieur HEIP, Directeur Général des Services.

Approbation du compte rendu du 29 juillet 2009 : *à l'unanimité*

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Point n° 1

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Monsieur FELLAG demande au Conseil Municipal de bien vouloir voter les montants suivants au budget primitif 2009 de la Ville :

### Dépenses de Fonctionnement

023.01	Virement à la section d'investissement	-5.000,-
657363-020	Dépenses à caractère administratif	10.000,-
6574-020	Subv. fonct. person. droit privé	3.000,-
66111-020	Intérêts réglés à l'échéance	- 8.000,-

**Total dépenses de Fonctionnement** 0,-

### Recettes de Fonctionnement

**Total recettes de Fonctionnement** 0,-

### Dépenses d'Investissement

2113-020	Terrains aménagés sauf voirie	-140.000,-
2113-020	Terrains aménagés sauf voirie	320.000,-
2132-020	Immeubles de rapport	-180.000,-
2188-ONA-020	Opérations non affectées	- 5.000,-
2313-103-212	Travaux bâtiments scolaires	2.500,-
2313-107-020	Autres bâtiments communaux	1.500,-
2315-158-822	Travaux divers voiries	- 4.000,-

**Total dépenses d'Investissement** - 5.000,-

**Recettes d'Investissement**

021-01	Virement de la section de fonctionnement	-5.000,-
16818-020	Autres empr. – autres prêteurs	- 320.000,-
16818-020	Autres empr. – autres prêteurs	320.000,-

**Total recettes d'investissement** - 5.000,-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

***Par 21 voix Pour et 7 Contre (Messieurs SADOCCO – FRITZ – GROSJEAN – Mesdames MALONI – LEMOINE – BECK – FROHBERG)***

**ACCEPTE** d'inscrire au budget primitif 2009 de la Ville les montants ci-dessus énumérés.

Point n° 2

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur FELLAG demande au Conseil Municipal de bien vouloir voter les montants suivants au budget primitif 2009 de l'assainissement :

**Dépenses de Fonctionnement**

		- 500,-
022	Dépenses imprévues	- 500,-
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1.000,-
673	Titres annulés (sur ex. ant.)	

**Total dépenses de Fonctionnement** 0,-

**Recettes de Fonctionnement**

**Total recettes de Fonctionnement** 0,-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
*Par 21 voix Pour et 7 Contre (Messieurs SADOCCO – FRITZ – GROSJEAN – Mesdames MALONI – LEMOINE – BECK – FROHBERG)*

**ACCEPTE** d'inscrire au budget primitif 2009 de l'assainissement les montants ci-dessus énumérés.

Point n° 3  
**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Monsieur FELLAG demande au Conseil Municipal de bien vouloir voter les montants suivants au budget primitif 2009 du Budget de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage :

**Dépenses de Fonctionnement**

611-0	Contrats prestataires de services	10.000,-
<b><u>Total dépenses de Fonctionnement</u></b>		<b>10.000,-</b>

**Recettes de Fonctionnement**

774-0	Subventions exceptionnelles	10.000,-
<b><u>Total recettes de Fonctionnement</u></b>		<b>10.000,-</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
*Par 21 voix Pour et 7 Contre (Messieurs SADOCCO – FRITZ – GROSJEAN – Mesdames MALONI – LEMOINE – BECK – FROHBERG)*

**ACCEPTE** d'inscrire au budget primitif 2009 du budget de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage les montants ci-dessus énumérés.

Point n° 4  
**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION PACTE 57 – AMENAGEMENT 2009-2011**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet relatif à la requalification de l'assainissement des rues du Cimetière et du Nord.

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

Après avoir pris connaissance de la possibilité d'adhérer au Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires (PACTE) – contrat Aménagement pour la période 2009-2011, et considérant la dotation garantie qui s'élève à 248.879,- euros :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire acte de candidature pour adhérer au PACTE – Aménagement 2009-2011
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à présenter le projet «de réhabilitation du réseau d'assainissement rue du Cimetière et rue du Nord » estimé à 213.748,60 euros HT. Pour ce projet, le Conseil Municipal décide de mobiliser un montant de 68 879 euros sur la dotation garantie 2009-2011
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'adresser aux services départementaux, avant le 31 décembre 2010, la présente délibération accompagnée du dossier technique complet
- **DONNE DELEGATION** à Monsieur le Maire pour signer la convention PACTE-Aménagement 2009-2011 et tous les documents y afférents.

Point n° 5

**OBJET : DELEGATION AU MAIRE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 27 mars 2008 par laquelle le Conseil Municipal lui a accordé les délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur le Maire explique que l'article 26 du Code des Marchés Publics a été modifié et que de ce fait, il y a lieu de modifier l'alinéa 4 de cette délibération comme suit :

*4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget :*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Par 21 voix Pour et 7 Contre (Messieurs SADOCCO – FRITZ – GROSJEAN – Mesdames MALONI – LEMOINE – BECK – FROHBERG)**

**MODIFIE** l'alinéa 4 de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales comme indiqué ci-dessus.

Point n° 6

**OBJET : REMBOURSEMENTS DE SINISTRES**

Monsieur TRIVELLATO demande au Conseil Municipal d'accepter le montant de l'indemnisation proposée de :

- 59,80 euros en règlement d'un sinistre survenu le 23 juillet 2009 (dégât sur un véhicule communal)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

**ACCEPTE** le montant des indemnisations proposées par RABNER ASSURANCES.

Point n° 7

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité* (Monsieur GROSJEAN ne prenant pas part au vote)

**APPROUVE** le versement des subventions ci-dessous :

ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION 2009 EN EUROS
CROIX ROUGE FRANCAISE 10278-05011-00020163701-15	150,00
AIDE FAMILIALE A DOMICILE 20041-01015-0131470M036-33	200,00
ANCIENS COLS BLEUS 10278-05011-00042428345-89	100,00
APEI 30004-00460-00022950770-77	500,00
PECHEURS MONDELANGEAIS 10278- 05011-00020156301-02	100,00
FNATH 20041-01015-0010677R036-48	200,00
LA TONNELLE 10278-05190-00023858445-04	200,00
SOS AMITIE 20041-01010-0116687L031-05	100,00
FNACA 10278-05011-00031844440-18	80,00
BIBLIOTHEQUE - LES AMIS DU LIVRE 16106-00001-8611 0276429 - 52	5.500,00
UNION COLOMBOPHILE 20041-01010-0463542C031-76	120,00
RESTAURANTS ET RELAIS DU CŒUR 10278-05019-00080197740-06	300,00
ACL CŒUR ET SANTE 10278-05015-00018675945-59	500,00
DONNEURS DE SANG 10278-05011-00033023340-35	500,00
JOC	200,00
CCFD 42559-00086-21024825704-35	200,00
FCPE 10278-05011-00020163501-33	200,00
Amicale Pompiers 10278-05011-00036069340-17	200,00
Conseil de Fabrique 16106-00005-00838403000-84	1.000,00
Amicale Chorale St Jean Bosco 10278-05015-00020249001-38	200,00
JOC ACE MONDELANGE 20041-01010-0498813R031-50	150,00

CROIX BLANCHE 20041-01010-0629217J031-89	100,00
<b>TOTAL</b>	<b>10.800,00</b>

Point n° 8

**OBJET : CONDITIONS DE LOCATION DE LA SALLE HONECKER**

Monsieur ZORATTI donne connaissance du règlement intérieur de location de la salle Honecker fixant les conditions administratives et financières de la location de la salle et demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'adopter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

***Par 21 voix Pour, 6 Contre (Messieurs SADOCCO – FRITZ – GROSJEAN – Mesdames MALONI – LEMOINE – FROHBERG) et 1 Abstention (Madame BECK)***

**ADOpte** le règlement intérieur de location de la salle Honecker fixant les conditions administratives et financières de la location de la salle.

**PRECISE** que l'augmentation des tarifs sera effective à partir de 2010 pour les tarifs 2011.

*Suite à l'intervention de Monsieur SADOCCO qui précise que la commune aurait pu ne pas augmenter les tarifs de location, un débat s'instaure sur les modalités de mise à disposition et notamment sur l'opportunité d'augmenter les tarifs chaque année.*

*Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de la salle n'ont pas augmenté depuis 2004, alors que l'eau, l'électricité, et le chauffage augmentent eux chaque année. D'autre part, l'augmentation des tarifs sera mesurée car basée sur l'indice du coût de la vie.*

# SALLE ROBERT HONECKER

## MONDELANGEOIS

### SEMAINE

<u>Particuliers</u>	
Salle / Cuisine	150,00 €
Lave-vaisselle	35,00 €
	_____
<b>TOTAL</b>	<b>185,00 €</b>

<u>Associations / CE</u>	
Salle / Cuisine	100,00 €
Lave-vaisselle	35,00 €
	_____
<b>TOTAL</b>	<b>135,00 €</b>

<u>Ecoles</u>	
Salle / Cuisine	15,00 €
Lave-vaisselle	35,00 €
	_____
<b>TOTAL</b>	<b>50,00 €</b>

<u>Personnel Communal / Elus / Décès</u>	
Salle / Cuisine / Forfait	<b>Gratuit</b>
Lave-vaisselle	

### WEEK-END

<u>Particuliers</u>	
Salle / Cuisine	435,00 €
Lave-vaisselle	35,00 €
	_____
<b>TOTAL</b>	<b>470,00 €</b>

<u>Ecoles</u>	
Forfait	35,00 €
Lave-vaisselle	35,00 €
	_____
<b>TOTAL</b>	<b>70,00 €</b>

<u>Associations / CE</u>	
Forfait	35,00 €
Lave-vaisselle	35,00 €
	_____
<b>TOTAL</b>	<b>70,00 €</b>
Au-delà de 3 locations à tarif réduit le week-end ↳ tarif « particuliers mondelangeois » ou	
Location à la journée Samedi ou Dimanche	265,00 €
Lave-vaisselle	35,00 €
	_____
<b>TOTAL</b>	<b>300,00 €</b>

<u>Personnel Communal / Elus</u>	
Salle / Cuisine / Forfait	<b>Gratuit</b>
Lave-vaisselle	

## SALLE ROBERT HONECKER

### EXTERIEURS

#### SEMAINE

<u>Particuliers/Associations / CE / Syndics</u>	
Salle / Cuisine	400,00 €
Lave-vaisselle	35,00 €
	—————
<b>TOTAL</b>	<b>435,00 €</b>
<b>+ 2 € / personne pour la vaisselle</b>	

<u>Décès</u>	
Salle / Cuisine	100,00 €
Lave-vaisselle	35,00 €
	—————
<b>TOTAL</b>	<b>135,00 €</b>

#### WEEK-END

<u>Particuliers / Associations / CE / Syndics</u>	
Salle / Cuisine	615,00 €
Lave-vaisselle	35,00 €
	—————
<b>TOTAL</b>	<b>650,00 €</b>
<b>+ 2 € / personne pour la vaisselle</b>	

Les différents tarifs afférents à la location des salles seront réajustés automatiquement chaque année en septembre pour l'année n+1 en fonction des variations de l'indice des prix à la consommation – France Entière – Série hors tabac ensemble des ménages publié par l'INSEE, l'indice de base étant celui du mois de juillet 2009 (indice 117,80).

## LOCATION DE LA VAISSELLE

<b>Couvert Repas</b> (assiette plate, assiette creuse, assiette dessert, fourchette, couteau, cuillère à café, cuillère à soupe, verre à eau, verre à vin, coupe à champagne, verre apéritif, verre digestif, tasse à café, sous tasse à café)	<b>2,00 €</b>
<b>Couvert Apéritif</b> (verre apéritif, coupe à champagne, assiette)	<b>0,80 €</b>

## CASSE-VAISSELLE

ASSIETTE PLATE	1,45 €
ASSIETTE CREUSE	1,45 €
ASSIETTE A DESSERT	1,35 €
VERRE APERITIF	0,75 €
VERRE ORDINAIRE	0,55 €
VERRE BALLON OU BOURBON	0,95 €
COUPE OU VERRE SUEDE	1,45 €
VERRE A LIQUEUR	0,55 €
BOL	1,00 €
TASSE A CAFE	1,20 €
SOUS-TASSE A CAFE	0,85 €
RAMEQUIN	1,00 €
FOURCHETTE	0,60 €
COUTEAU	1,35 €
CUILLERE A SOUPE	0,60 €
CUILLERE A CAFE	0,50 €
COUTEAU A PAIN	5,50 €
OUVRE-BOITE	5,50 €
TIRE-BOUCHON	3,30 €
DECAPSULEUR	2,50 €
PANIER A PAIN	4,00 €
PETITE LOUCHE	4,75 €
GROSSE LOUCHE	20,00 €
PETITE ARAIGNEE	17,50 €
GRANDE ARAIGNEE	26,00 €
ECUMOIR	15,00 €
PETIT FOUET	5,50 €
GRAND FOUET	8,00 €
PELLE A TARTE	8,50 €
COUVERT A SALADE	3,00 €
COUTEAU A VIANDE	16,50 €
CENDRIER	0,95 €
CRUCHE EN VERRE	2,20 €

CRUCHE EN INOX	10,50 €
PLAT ROND INOX diam. 35	10,00 €
PLAT OVAL INOX diam. 60	13,50 €
PLAT OVAL INOX diam. 45	10,50 €
PLATS SERVICE	11,00 €
SALADIER	3,00 €
SAUCIERE	6,00 €

### **MODALITES DE LOCATION :**

1) La mise à disposition gratuite des salles pour les élus ainsi que le personnel communal en activité (inscrit dans les effectifs à la date de la manifestation), s'effectuera une fois par an et par personne. Cette mise à disposition concernera l'élu ou l'agent pour des manifestations le concernant ainsi que pour des manifestations concernant ses parents (père et mère) ou enfants uniquement.

2) Les horaires de locations seront les suivantes :

La semaine (du lundi au vendredi)  
↳ de 8 h à 6 h le lendemain

Le week-end  
↳ Associations : du samedi 8 h au lundi 6 h  
↳ Particuliers : du vendredi 14 h au lundi 6 h

3) Au-delà de 3 locations le week-end par les CE mondelangeois et les associations mondelangeoises, le tarif « particuliers mondelangeois » sera appliqué.

4) Les associations mondelangeoises ont la possibilité de louer la salle à la journée lors d'un même week-end

5) Un chèque de caution de 300,00 € sera exigé.

6) Jusqu'au 28/02 de l'année N, les mois de mai et juin seront réservés aux particuliers mondelangeois. Il est possible pour les associations mondelangeoises de présenter des demandes de réservation allant jusqu'au mois d'avril de l'année n+2.

7) Principe de gratuité des salles pour les sections locales de partis politiques en dehors des périodes électorales ainsi que pour les candidats et les listes pendant les périodes électorales.

8) En ce qui concerne les associations oeuvrant pour une grande cause nationale, le tarif réduit consenti aux associations mondelangeoises leur sera appliqué et sera compensé par une majoration de leur subvention annuelle d'un montant équivalent. Sont concernés l'association des Donneurs de Sang (réservation d'une salle dans le cadre des collectes de sang), le Comité Catholique Contre la Faim, et Cœur et Santé pour la semaine du Cœur.

Point n° 9

**OBJET : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR France TELECOM**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public par France Telecom à 3.079,21 euros par an calculés comme suit :

		<b>TARIF ANNUEL</b>	<b>TOTAL</b>
Km artère en sous-sol	89.775 Km	30 € / Km	2.693,25
Km artère aérienne	1.412 Km	30 € / Km	42,36
M <sup>2</sup> d'emprise au sol	17.18 m <sup>2</sup>	20 € / m <sup>2</sup>	343,60
<b>TOTAL</b>			<b>3 079,21</b>

Il précise que cette redevance est due pour les années 2006, 2007, 2008 et 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

**FIXE** le montant de la redevance d'occupation du domaine public par France Telecom à 3.079,21 euros par an et ce pour les années 2006, 2007, 2008 et 2009.

Point n° 10

**OBJET : COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE CONCESSION DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL – ANNEE 2008**

Monsieur TRIVELLATO donne connaissance au Conseil Municipal du compte-rendu d'activité de concession de distribution de gaz naturel pour l'année 2008 et précise que le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur ce rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

**APPROUVE** le compte-rendu d'activité de concession de distribution de gaz naturel pour l'année 2008.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 35.